

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 29 du mois de mars à 18 heures,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 mars, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

**Présents :** Monsieur PLANTIER Christian, Maire

Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Monsieur Guy CASSAGNE, Madame BARANTIN Annie, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie, Madame LEROUX Claire (adjoints)

Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame AMESTOY Katia, Madame LAMARQUE Patricia, Madame MATTE Muriel, Monsieur ROCHARD Christophe, Madame ALAMO-DUPOUY Christelle (conseillers municipaux)

**Absents excusés :**

Madame CLAVERIE Evelyne donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

Madame POMPIDOU Martine donne pouvoir à Madame DUPOUY-ALAMO Christelle

Monsieur SANNA Denis donne pouvoir à Monsieur BANQUET Max

Monsieur LOBY Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur PONS Guy

**Absents :** Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Madame Marie-France DELEST, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel

Secrétaire de séance : Madame LEROUX Claire

Monsieur le Maire ouvre la séance :

« Je dois vous donner une information concernant l'opposition.

Nous avons reçu ce matin un courrier de monsieur Xavier Fortinon nous demandant des pièces complémentaires relatives au budget. Nous lui avons répondu immédiatement sur les points évoqués dans son courrier par lui-même et sur notre position.

Monsieur Fortinon nous a fait savoir par un courrier retour qu'il ne participerait pas, ainsi que son groupe, à ce conseil municipal.

Dont acte. »

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2018, celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Corbeaux :

« Pour mon information personnelle j'aurais aimé savoir ce qu'était la modification de marché décidée sur les décisions 18-009, 18-010 et 18-011 ? Quelle est cette erreur de plume mentionnée sur la modification de marché ?

De plus nous nous sommes engagés pour neuf ans avec une société, je voulais donc savoir si un appel d'offre a été fait. »

Monsieur le Maire :

« Il y avait quatre candidats concernant l'appel d'offres qui a désigné GirodMédias. »

Monsieur Corbeaux :

« Je fais partie de la commission d'appel d'offres et je n'ai pas été sollicité. »

Monsieur le Maire :

« Tout le monde l'a été. »

Concernant l'erreur de plume, il ne s'agit que d'un élément sans importance qui ne change rien à la décision et au montant du marché. Je vous donnerai les éléments ultérieurement. »

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

- 1 - Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un nouveau conseiller
- 2 - Rétrocession des espaces publics du « Lotissement de Galand » - Classement dans le domaine public communal
- 3 – Lotissement Route Noire – autorisation vente lot 10
- 4 – Servitude de passage au profit de Monsieur Giselin BRUNEL
- 5 – Servitude de passage au profit de Monsieur et Madame Henri et Héliane SALVANT et de Monsieur Thierry SALVANT
- 6 – Cession d'une partie de la parcelle AX 110 – Rue du Lycée – Retrait de la délibération du 22 juin 2017
- 7 - Cession d'une partie de la parcelle AX 110 – Rue du Lycée
- 8 – Cession du lot n°1 - Lotissement du « Vieux Bourg » - Retrait de la délibération du 28 septembre 2018
- 9 – Cession du lot n°1 - Lotissement du « Vieux Bourg »
- 10 – Cession de la parcelle AT 159 – Rue de l'Abbaye
- 11 – Cession de terrain issu des parcelles AY 256-257-259 et 260 – Avenue Jean Rostand « Les Dunes du Bourg »
- 12- Affectation des résultats 2017 pour le budget principal et les budgets annexes
- 13 - Vote du budget primitif 2018 pour le budget principal et les budgets annexes
- 14 - Vote des taux d'imposition 2018
- 15 - Vote des durées d'amortissements des matériels acquis en 2017
- 16 - Modification APCP
- 17- Subventions aux associations 2018
- 18 - PARNASSE – programmation culturelle 2018 – demande de subvention
- 19 - Aide aux voyages scolaires – Modalités et critères d'attribution
- 20 - Création d'emplois saisonniers 2018
- 21 - Plan Communal de Sauvegarde – Mise à jour - Avenant n°3 à la convention d'adhésion

## **1 – Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un nouveau conseiller**

---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questions et/ou observations : Christelle DUPOUY-ALAMO

Monsieur le Maire expose :

« Par lettre reçue en Mairie le 06 mars 2018 Monsieur Thomas LESTRADE a fait part de sa démission du poste de conseiller municipal.

Après avoir pris acte de sa démission et en avoir informé Monsieur le Préfet des Landes conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a, conformément à l'article L 270 du code électoral, dans l'ordre de la liste « AGIR POUR MIMIZAN », sollicité Madame Christelle DUPOUY-ALAMO, candidate non élue.

Par courrier, Madame Christelle DUPOUY-ALAMO a informé Monsieur le Maire qu'elle acceptait le poste de conseiller municipal devenu vacant.

Il est donc procédé ce soir à l'installation de Madame Christelle DUPOUY-ALAMO. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dupouy-Alamo :

« Mes chers collègues, mesdames et messieurs, j'ai déjà partagé avec certains d'entre vous ce message mais je souhaite le partager ici-même pour que l'ensemble des mimizannais sache ce que c'est pour moi que de m'engager avec vous aujourd'hui.

Je suis très heureuse d'intégrer de nouveau le conseil municipal après trois ans de recul, après avoir été membre de votre équipe Monsieur le Maire, en tant qu'adjointe.

J'ai pleinement conscience des responsabilités qui me sont confiées à partir d'aujourd'hui. Aussi pendant les deux années à venir et dans la mesure de mes attributions, je serai une élue disponible, une élue attentive et active et avec comme unique objectif l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens.

Je m'engage donc à donner le meilleur de moi-même pour être une valeur ajoutée pour Mimizan et les mimizannais et jusqu'à la fin, je tiens à le préciser, dans la mandature actuelle quoiqu'il arrive.

Comme vous Monsieur le Maire je suis sans étiquette politique et mon seul parti à moi c'est Mimizan. Bon conseil. »

## **2 - Rétrocession des espaces publics du « Lotissement de Galand » - Classement dans le domaine public communal**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« L'association syndicale des co-lotis du « Lotissement de Galand » a demandé la rétrocession des voies, espaces communs et réseaux du lotissement.

Considérant le parfait achèvement de ces aménagements, il vous est demandé de délibérer en vue de leur incorporation dans le domaine public communal. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **3 – Lotissement Route Noire – autorisation vente lot 10**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Par courrier en date du 18 février 2018 reçu le 21 février 2018, les propriétaires du lot N°10 du lotissement « Route Noire », sollicitent l'autorisation de vendre leur maison pour raisons personnelles.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser les propriétaires du lot N°10 à vendre leur maison. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

#### **4 – Servitude de passage au profit de Monsieur Giselin BRUNEL**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« En date du 07 juillet 2017, la commune de MIMIZAN a vendu à Monsieur Giselin BRUNEL une bande de terrain sise lieu-dit Carquebin (AN – 332)

Par courrier reçu le 08 décembre 2017, Monsieur Giselin BRUNEL a sollicité la commune de Mimizan en vue de la constitution d'une servitude de passage qui serait cadastrée en section AN 337 afin d'accéder à sa parcelle AN 332 située lieu dit « Carquebin ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCORDER une servitude de passage au profit de Monsieur Giselin BRUNEL afin d'accéder à sa parcelle AN 332 située lieu dit « Carquebin »,

- de DIRE que la commune de Mimizan constitue, à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage sur le fonds servant cadastré en section AN 337 au profit du fonds dominant,

-de DIRE que le droit de passage pourra être exercé en tout temps et à toute heure, sans aucune restriction, par Monsieur Giselin BRUNEL, les membres de sa famille, ses invités et visiteurs, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions, par les propriétaires successifs du fonds dominant.

Ce droit de passage pourra s'exercer à pied, avec ou sans animaux, avec ou sans véhicule, à moteur ou non, sans aucune limitation, et pour tous les besoins actuels et futurs d'habitation et d'exploitation, quels qu'ils soient, du fonds.

Le propriétaire du fonds servant devra entretenir continuellement en bon état de viabilité l'ensemble de l'assiette du droit de passage et s'il y a lieu assumera régulièrement l'entretien.

Tout aménagement de cette servitude ne pourra intervenir que d'un commun accord entre les propriétaires des deux fonds concernés.

- de DIRE que les frais de cette opération (acte notarié, ...) seront à la charge du demandeur,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

Monsieur Pons ajoute :

« Cette servitude a déjà été autorisée à messieurs Frizon et Duport. C'est la même demande pour ce point et le point suivant. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **5 – Servitude de passage au profit de Monsieur et de Madame Henri et Héliane SALVANT et de Monsieur Thierry SALVANT**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« En date du 31 juillet 2017, la commune de MIMIZAN a vendu à Monsieur et Madame Henri et Héliane SALVANT ainsi qu'à Monsieur Thierry SALVANT une bande de terrain sise lieu-dit Carquebin (AN – 334).

Par courrier reçu en date du 16 mars 2018, M. et Mme Henri et Héliane SALVANT ont sollicité la commune de Mimizan en vue de la constitution d'une servitude de passage qui serait cadastrée en section AN 337 afin d'accéder à leur parcelle AN 334 située lieu dit « Carquebin ».

Par courrier reçu en date du 20 mars 2018, Monsieur Thierry SALVANT a sollicité la commune afin de bénéficier de cette servitude.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCORDER une servitude de passage au profit de Monsieur et Madame Henri et Héliane SALVANT ainsi qu'à Monsieur Thierry SALVANT afin d'accéder à leur parcelle AN 334 située lieu dit « Carquebin »,

- de DIRE que la commune de Mimizan constitue, à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage sur le fonds servant cadastré en section AN 337 au profit du fonds du fonds dominant,

- de DIRE que le droit de passage pourra être exercé en tout temps et à tout heure, sans aucune restriction, par Monsieur et Madame Henri et Héliane SALVANT et Monsieur Thierry SALVANT, les membres de leur famille, leurs invités et visiteurs, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions, par les propriétaires successifs du fonds dominant.

Ce droit de passage pourra s'exercer à pied, avec ou sans animaux, avec ou sans véhicule, à moteur ou non, sans aucune limitation, et pour tous les besoins actuels et futurs d'habitation et d'exploitation, quels qu'ils soient, du fonds.

Le propriétaire du fonds servant devra entretenir continuellement en bon état de viabilité l'ensemble de l'assiette du droit de passage et s'il y a lieu assumera régulièrement l'entretien.

Tout aménagement de cette servitude ne pourra intervenir que d'un commun accord entre les propriétaires des deux fonds concernés.

- de DIRE que les frais de cette opération (acte notarié...) seront à la charge des demandeurs,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **6 – Cession d'une partie de la parcelle AX 110 - Rue du Lycée – Retrait de la délibération du 22 juin 2017**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Daniel CORBEAUX

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Par courrier reçu le 19 octobre 2017, Madame Virginie Maury représentante de la SCI MIMIZAN nous a fait part de son souhait de ne pas donner suite à son projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AX110.

Par conséquent il vous est proposé de bien vouloir :

- Rapporter la délibération du 22 juin 2017 relative à la cession d'une partie de la parcelle AX110. »

Monsieur le Maire :

« Donc nous annulons la délibération. « Rapporter » ici signifie « annuler » ».

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Corbeaux :

« Connaissons-nous la raison ? »

Monsieur Pons :

« Une canalisation des eaux pluviales provenant du collège se trouve à l'arrière de la parcelle et réduit de fait le terrain. Madame Maury a trouvé qu'il était finalement trop petit et a préféré acheter un terrain au « Domaine de Julie ». »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur.**

### **7 – Cession d'une partie de la parcelle AX 110 - Rue du Lycée**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Par un courrier reçu en date du 19 mars 2018, Monsieur et Madame Marie-Christine et Joël ROUVERON, ont manifesté leur souhait d'acquérir un terrain d'une superficie de 527m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée AX 110, rue du Lycée à MIMIZAN, propriété de la commune.

Vu l'avis du service des domaines en date du 03 octobre 2016 et la demande d'actualisation en date du 16 février 2018.

Il vous est demandé :

DE VENDRE à Monsieur et Madame Marie-Christine et Joël ROUVERON, domiciliés 13 baringue 33 420 DAIGNAC, le terrain d'environ 527m<sup>2</sup> issu de la parcelle communale cadastrée AX 110 située rue du Lycée, au prix de 100€/m<sup>2</sup> soit 52 700€.

DE DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge des acquéreurs (frais de notaire, déplacements éventuels de réseaux....)

DE DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur le terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute session.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur le Maire :

« A l'origine il y avait trois parcelles, il n'y en a plus que deux aujourd'hui à la vente. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **8 – Lotissement du «Vieux Bourg » - Cession du lot n°1 – Retrait de la délibération du 28 septembre 2017**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur :

« Par courrier reçu le 20 octobre 2017, Monsieur et Madame Angélique et Antonio OLIVEIRA BORGES nous ont fait part de leur souhait de ne pas donner suite à leur projet d'acquisition du Lot 1 au lotissement « Vieux Bourg ».

Par conséquent il vous est proposé de bien vouloir :

Rapporter la délibération du 28 septembre 2017 relative à la cession du Lot 1 du lotissement du « Vieux Bourg ».

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **9 – Lotissement du «Vieux Bourg » - Cession du lot n°1**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Par un courrier reçu en date du 22 mars 2018, Madame Mélanie GISLARD, domiciliée 7 rue des Jardins à Mimizan a manifesté son souhait d'acquérir le lot N° 1 situé au lotissement « Le Vieux Bourg », d'une superficie d'environ 1551m<sup>2</sup> répartis comme suit :

- 921 m<sup>2</sup> constructibles (section AY n°300-302)
- 630 m<sup>2</sup> non-constructibles (section AO n° 194-202)

afin d'y construire sa résidence principale étant précisé que Madame Gislard est primo-accédant.

Par délibération en date du 11 mai 2017, le prix a été fixé à 67 € TTC le m<sup>2</sup> pour la partie constructible et à 2.50€ TTC le m<sup>2</sup> pour la partie non constructible, soit un total estimé à 63.282 euros.

Il vous est demandé :

DE VENDRE à Madame Mélanie GISLARD domiciliée 7 rue des Jardins à Mimizan le lot N°1 d'une superficie d'environ 1551m<sup>2</sup> dont 921m<sup>2</sup> constructibles et 630m<sup>2</sup> non constructibles, issus du lotissement « Le Vieux Bourg » situé au lieu dit « Les Dunes du Bourg » à MIMIZAN, 40200 au prix de 67€/ m<sup>2</sup> pour la partie constructible et 2.50€ / m<sup>2</sup> pour la partie non constructible soit un total de 63.282 euros.

DE DIRE que les frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur

DE DIRE que les frais de géomètre sont inclus dans le prix de vente du terrain

DE DIRE que l'acte de cession précisera qu'aucune spéculation sur terrain nu ne sera autorisée dans les 5 ans suivant la signature de l'acte. En cas de force majeure, l'autorisation préalable du Conseil Municipal sera demandée avant toute cession,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

DE DIRE que Maître SOULIE, notaire à Pontenx les Forges est chargé de ladite vente. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **10 – Cession de la parcelle AT 159 – Rue de l'Abbaye**

---

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Daniel CORBEAUX

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

Par un courrier reçu le 21 mars 2018, Monsieur Antonio LOPES, domicilié à Mimizan, 33 avenue de Vigon, a manifesté son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n°159, rue de l'Abbaye à MIMIZAN, 40200, d'une contenance totale d'environ 1952m<sup>2</sup>, propriété de la commune.

L'estimation du service du Domaine en date du 24 avril 2017 a établi le prix de vente à 54 euros le m<sup>2</sup>.

Considérant la nécessité d'accroître l'offre en matière de logements dans le centre-bourg,

Il est proposé au conseil municipal décide :

D'AUTORISER la vente au profit de Monsieur Antonio LOPES, domicilié à Mimizan, 33 avenue de Vigon, de la parcelle cadastrée section AT n°159, rue de l'Abbaye à Mimizan, 40200 d'une contenance totale d'environ 1952 m<sup>2</sup> au prix de 54 euros le m<sup>2</sup>.

De DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, déplacements éventuels de réseaux...)

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur Pons :

« C'est une parcelle proche du Prieuré et de la maison de l'Abbaye. Un projet a été proposé mais c'est l'architecte des Bâtiments de France qui se charge des choix architecturaux. Deux bâtiments vont se construire de la même hauteur que les bâtiments environnants. Nous ne connaissons pas encore le nombre de logements.

Ce projet architectural a été présenté et approuvé par les Bâtiments de France. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Corbeaux :

«Ce projet est soumis à des contraintes architecturales comme vous l'avez rappelé puisqu'il est situé près du clocher-porche. Avons-nous déjà des plans pour avoir une idée de ce qui va être fait ?

Je n'étais pas présent pour des raisons qui me sont propres aux dernières commissions urbanisme et permis de construire, j'aurais donc aimé savoir si vous aviez reçu des documents sur ce projet. »

Monsieur Pons :

« Il y a d'abord eu un premier projet avec quatre petites maisons que l'architecte des bâtiments de France a refusé. Il souhaitait que le mur donnant sur la route principale soit conservé pour construire des bâtiments cossus en harmonie avec l'ensemble.

L'acquéreur a donc proposé un nouveau projet à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) qui l'a accepté. »

Monsieur le Maire :

« C'est une esquisse avec des hauteurs et des volumes. »

Monsieur Pons :

« En effet. Mais sur ce point nous ne sommes pas compétents. C'est l'ABF qui décide. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur.**

## **11 – Cession de terrain issu des parcelles AY 256-257-259 et 260 – Avenue Jean Rostand « Les Dunes du Bourg »**

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Daniel CORBEAUX, Arnaud BOURDENX

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Par un courrier reçu le 14 mars 2018, Monsieur Carlos MARTINS domicilié à Mimizan, 200 impasse des résiniers, a manifesté son souhait d'acquérir un terrain d'une superficie d'environ 12 150m<sup>2</sup> issu des parcelles AY 256, 257, 259 et 260 au lieu-dit « Les Dunes du Bourg » à MIMIZAN, 40200.

Au regard de l'estimation des services du Domaine en date du 12 janvier 2018, le prix a été fixé à 33 euros le m<sup>2</sup>.

Monsieur MARTINS souhaite acquérir ce lot en son nom ou par le biais d'une société dont il est le gérant. Son projet de haute qualité environnementale portera sur 20 maisons qui viendront s'intégrer dans cet écrin de verdure en préservant 70 % des espaces verts.

Considérant la nécessité d'accroître l'offre en matière de logements dans le centre-bourg,

Il est demandé au conseil municipal :

D'AUTORISER la vente au profit de Monsieur Carlos MARTINS domicilié à Mimizan, 200 impasse des résiniers d'un terrain d'une superficie d'environ 12 150m<sup>2</sup> issu des parcelles AY 256, 257, 259 et 260 au lieu-dit « Les Dunes du Bourg » à MIMIZAN, 40200 au prix de 33 euros le m<sup>2</sup>.

De DIRE que l'ensemble des frais de bornage et autres frais annexes à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, déplacements éventuels de réseaux...)

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération. »

Monsieur Pons :

« Une publication pour cette vente est parue dans Sud-Ouest, une seule réponse nous est parvenue. Un cahier des charges a été défini. Le projet se trouve en face de l'Ehpad avec vingt maisons. Dans l'espace boisé les chênes seront conservés ainsi que toute la lisière environnante proche des riverains. Le projet architectural qui est défini avec ces vingt maisons est un projet « terrain avec maison », il y aura cinq styles de maisons. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Corbeaux :

« Petite remarque qui est faite à chaque fois par les élus minoritaires dont je ne fais pas partie ou par moi-même : pourquoi ne pas vendre les lots un par un par nous-mêmes ? Nous aurions peut-être pu gagner plus d'argent sur cette surface de terrain. »

Monsieur Bourdenx :

« Je vais répondre d'un point de vue financier. La façon dont vous pensez que l'on peut réaliser les ventes prend beaucoup de temps alors que sur un projet comme celui-ci nous sommes payés à l'acte et ensuite le propriétaire du terrain vendra les lots un par un. La trésorerie est ainsi immédiatement disponible pour nous.

Cela aurait été un choix de vendre plus cher mais nous ne vendons pas forcément toujours plus cher. Il y a aussi une réflexion par rapport à l'accession des mimizannais et nous nous en tenons à un prix par rapport à l'avis des domaines. »

Monsieur Corbeaux :

« Je ne dis pas qu'il faut vendre plus cher. Je dis simplement que le prix qui va être proposé par le promoteur actuel sera plus élevé que le prix de 33 euros du m<sup>2</sup> auquel on vend. On aurait pu vendre à 43 euros. Nous aurions pu ne pas être pressés s'il s'agit d'une histoire de trésorerie. »

Monsieur le Maire :

« Nous ne sommes pas pressés. »

Monsieur Bourdenx :

« A ce prix-là il faut ajouter la viabilisation. Ce qui double le prix voire plus. »

Monsieur Pons :

« C'est un terrain très difficile à viabiliser car très accidenté et vallonné. Si les Domaines ont estimé le prix à 33 euros cela n'est pas par hasard. Nous aurions aimé vendre plus cher mais cela aurait été difficile d'autant que nous n'avons eu qu'une seule réponse. »

Monsieur Corbeaux :

« Le prix me convient mais ce que je veux dire est que l'on aurait pu vendre à des mimizannais à un coût un peu moins cher que ce qu'il leur sera proposé. »

Monsieur le Maire :

« Cela sera pour des mimizannais. Concernant le prix, même vendu par nous, nous aurions eu des coûts de viabilisation très importants. Au final nous aurons quelque chose de qualité dans le centre-bourg avec des maisons avec une architecture en harmonie avec l'endroit. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur.**

Monsieur le Maire :

« Nous passons donc aux finances. »

Monsieur Bourdenx :

« Merci Monsieur le Maire.

Au chapitre des finances plusieurs remarques en introduction.

Premièrement au nom de toute l'équipe, de Monsieur le Maire et de toute l'équipe de la majorité, et de l'équipe municipale dans sa globalité, il était important aujourd'hui de remercier madame Michèle Cassen qui a passé l'ensemble de sa carrière depuis 1976 au sein de notre collectivité, qui va fêter son départ dans quelques semaines et qui aura établi son 26<sup>ème</sup> budget cette année. Toutes nos félicitations !

Je travaille personnellement avec madame Cassen qui, elle, travaille beaucoup pour nous. C'est un travail immense que de construire un budget, que de rédiger des notes. La preuve est que l'on ne satisfait pas tout le monde quand on les rédige.

Encore une fois merci et bravo pour Michèle Cassen et son service qui bien sûr prendra la suite.

Le deuxième point est que vous aurez remarqué que pour un vote de budget, il y a normalement deux parties essentielles : le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018. Ce soir vous n'avez que le budget primitif 2018 car la trésorerie, il y a quelques jours, nous a demandé un délai supplémentaire le temps de nous remettre les éléments pour pouvoir présenter et voter ce budget 2017. Nous y reviendrons sur un prochain conseil, nous avons jusqu'au 30 juin, il n'y a pas urgence.

Je ne présenterai donc ce soir que ce que qu'il y a dans l'ordre du jour pour les raisons que je viens d'évoquer. »

## **12 – Affectation des résultats 2017 pour le budget principal et les budgets annexes**

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Christelle DUPOUY-ALAMO

Vote : Budget principal = 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (C. DUPOUY-ALAMO et M. POMPIDOU)  
Budgets annexes = 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (C. DUPOUY-ALAMO et M. POMPIDOU)

Le rapporteur expose :

« Le premier point est l'affectation des résultats.

En ce qui concerne l'affectation du budget 2017 pour le budget principal, l'excédent cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2017 est de 990 157,91 euros. La section d'investissements présente un excédent pour l'exercice 2017 de 3 716 905 euros mais en tenant compte des Restes A Réaliser un déficit de 1 492 000,41 euros.

Il vous est donc proposé d'affectuer à l'article 1068 de la section d'investissements 2018 le montant de 990 157,91 euros qui vient atténuer ce déficit. Ces résultats pourront être modifiés après édition des comptes de gestion de la commune et des campings. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame DUPOUY-ALAMO :

« Monsieur le Maire, je souhaite m'abstenir car j'arrive tout juste et je n'ai pas d'idées du contenu. Merci. »

Budget principal

<b><u>Pour mémoire</u></b> Virement à la section d'investissement (prévision)	683 700,00
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b> . Excédent au 31 Décembre 2017	990 157,91
Affectation obligatoire à l'apurement du « déficit résiduel » de la S.I	990 157,91
Solde disponible : 0 affecté comme suit : 0	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en S.I 2018	0
- Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2018	0

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Budget annexe Lotissement du Vieux Bourg

<b><u>Résultat de l'exercice</u></b> . Excédent au 31 Décembre 2017	
<u>Fonctionnement</u> :	
Excédent 002 Recettes SF 2018	0,87
<u>Investissement</u> :	
Déficit 001 Dépenses SI 2018	73 510,66

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Budget annexe exploitation forestière

<b><u>Pour mémoire</u></b> . Virement à la section d'investissement (prévision)	20 300,00
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b> . Excédent au 31 Décembre 2017	74 639,96
Affectation obligatoire à l'apurement du « déficit résiduel » de la S.I	12 077,13
Solde disponible : 62 562,83	
- Report à nouveau créditeur en fonctionnement 2018	62 562,83

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Budget annexe Parnasse

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2017	0
---	---

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Budget annexe ZAC des Hournails

<b>Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2017</b>	
- <u>Fonctionnement</u> Excédent 002 Recettes S.F 2018	0
- <u>Investissement</u> Excédent 001 Recettes S.I. 2018	412 376,25

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Budget annexe lotissement de la Pyramide II

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2017	72 710,94
- <u>Fonctionnement</u> Reporté au 002 Fonctionnement Recettes 2018	72 710,94

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Budget annexe lotissement du Raz

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2017	
- <u>Fonctionnement</u> Reporté au 002 Fonctionnement Recettes 2018	167 682,75

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Budget annexe lotissement des Oiseaux

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2017	0
<u>Fonctionnement</u> : 0	
<u>Investissement</u> : Reporté au 001 Dépenses S.I.	47 485,66

**Vote POUR = 20 ABSTENTIONS = 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

## 13 – Vote du budget primitif 2018 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Daniel CORBEAUX, Gaëtan VIDEAU

Vote : Budget principal = 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Corbeaux) et 2 ABSTENTIONS (Mmes Dupouy-Alamo et Pompidou)

Budgets annexes = 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Corbeaux) et 2 ABSTENTIONS (Mmes Dupouy-Alamo et Pompidou)

Le rapporteur expose :

« Le 1<sup>er</sup> mars dernier, dans cette même instance, je vous présentais les grands axes du Budget 2018 et nous avons pu échanger à l'occasion du traditionnel Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce fut l'occasion de rappeler les difficultés que rencontrent bon nombre de collectivités qui, comme nous, sont confrontées aux baisses des Dotations et des Concours de l'Etat. J'aurais l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Malgré ces contraintes de plus en plus lourdes, la municipalité poursuit son programme et ses actions à destination des mimizannais, sans céder à la facilité qui consisterait à augmenter les taux d'imposition.

Comme Monsieur le Maire l'a rappelé à l'occasion de la présentation du bilan de mi-mandat, « *le socle de la confiance, c'est le respect des engagements pris* ».

Améliorer le quotidien de chacun, avec pragmatisme, conviction et efficacité, c'est ce que nous nous attachons à faire chaque jour en partenariat avec les services municipaux.

Cette mission de service public, au plus près des Mimizannais, nous la poursuivrons en 2018 à travers un budget différent des années précédentes.

En effet, sans pour autant raviver la polémique, force est de constater que nous avons dû faire face à de lourdes dépenses d'acquisition du bâtiment du Casino pour plus de 4 millions d'euros suite à un recours contre la mise en place d'un Bail Emphytéotique Administratif qui nous aurait épargné cette dépense.

Pour autant nous parviendrons malgré tout à couvrir l'annuité de cet emprunt par le loyer du casino mais aussi par le prélèvement du produit brut des jeux et ceci toujours sans augmenter les impôts.

En 2018, le montant des dépenses d'Investissement sera donc plus élevé que les années précédentes et pour permettre de mieux absorber la dépense liée au Casino, certaines opérations ont dû être décalées en 2019, la priorité ayant été donnée aux travaux déjà engagés et à ceux visant à améliorer la sécurité des administrés.

Sans plus tarder je vous invite à parcourir le Budget 2018 :

### LE BUDGET TOTAL

Le Budget 2018 s'équilibre (opérations d'ordre comprises) :

- en Fonctionnement à 13 316 450 euros
- en Investissement à 9 893 693 euros

soit un total de 23 210 143 euros contre 21 827 424 euros au BP 2017.

### 1 / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A – LES RECETTES

En ce qui concerne la section de Fonctionnement, **les recettes réelles** sont estimées à 13 178 850 euros, en légère hausse de 1.12 % par rapport à l'an dernier.

Les principales recettes sont réparties comme suit :

- **Impôts et taxes pour 69,36 %** en augmentation de 3,47 % (dû à l'augmentation systématique des bases), les taux restant inchangés cette année encore, mais aussi à la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants dont les premiers effets se feront sentir cette année.  
Avant l'été, nous serons amenés à délibérer pour la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui devrait aussi générer en 2018 une recette nouvelle pour notre commune.
- **Dotations, subventions et participations pour 10,72 %**, en diminution de 14,03 %. En cause la baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (-7.31 %). Pour la commune de Mimizan, sur la base du montant perçu en 2014, la baisse cumulée de la DGF ne représente pas

moins de 2.625.000 euros ! En 2018 nous percevrons 787 000 euros contre 1 678 000 euros en 2014 (-891 000 euros).

- **Produits des services pour 10,52 %**, en légère augmentation de 1,20 % par rapport au BP 2017,
- **Autres produits de gestion courante** identiques aux prévisions de l'an dernier avec notamment les versements des excédents des budgets annexes (Lotissement des Pyramides pour 72 000 euros, Lotissement du Vieux Bourg pour 60 000 euros, Lotissement des Oiseaux pour 130 000 euros, Lotissement du Raz pour 130 000 euros. Le budget Exploitation Forestière devrait dégager un excédent de 81 100 euros et la part variable de la DSP des campings devrait générer 80 000 euros de recettes.
- **Produits exceptionnels** : mêmes prévisions qu'en 2017 soit 50 000 euros correspondant à des remboursements suite à des sinistres et à des produits dits exceptionnels.
- **Les autres recettes sont constituées des opérations d'ordre** (travaux en régie, atténuations de charges et l'excédent de fonctionnement) qui ne représentent pas des opérations réelles.

## **B – LES DEPENSES**

En ce qui concerne **les dépenses réelles** de Fonctionnement, elles sont estimées à 12 442 020 euros, en diminution de 1,61 % par rapport au BP 2017.

Cela traduit une **très bonne maîtrise de nos dépenses avec un ratio par habitant de 1134 euros tandis que la moyenne nationale des villes de notre strate est de 1162 euros.**

Les dépenses réelles se répartissent principalement entre les charges à caractère général pour 24,96 %, les charges de personnel pour 58,54 %, les autres charges de gestion courante pour 6,32 % et les charges financières pour 3,26 %.

- Les charges à caractère général sont maintenues à 3 325 000 euros grâce aux efforts des services et ce dans un contexte difficile puisqu'il s'agit de garantir un bon niveau de service public avec des moyens qui diminuent.
- Les charges de personnel augmentent de 2.02 % par rapport au BP 2017 et de 3.31 % par rapport au CA 2017. Plusieurs raisons à cela et notamment la baisse des participations de l'Etat aux contrats aidés, l'augmentation du SMIC (+1.24 %), l'augmentation de certaines cotisations patronales, la hausse de la CSG, la création d'une indemnité compensatrice, les avancements d'échelon de 85 agents, les avancements de grade de 11 agents et 4 promotions internes, la pérennisation de contrats, l'augmentation du temps de travail de 6 agents.

**Il faut remarquer que depuis 2014, les charges de personnel n'ont augmenté que de 1.56 % l'an (augmentation de 7.78 % en 5 ans) ce qui est relativement faible.**

- **Les autres charges de gestion courante** connaîtront quant à elles une légère augmentation (+1.10%). La municipalité souhaite poursuivre son engagement et son aide auprès des clubs et des associations (141 500 euros comme en 2017) et du CCAS (150 000 euros comme en 2017).
- **Les charges financières** seront en augmentation de 72 520 euros par rapport au BP 2017 compte tenu des nouveaux emprunts contractés en 2017.
- Une enveloppe de 40 000 euros est prévue au titre **des Dépenses imprévues** (contre 62 566 euros en 2017).

## **2 / LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il faut rappeler en préambule que la section d'Investissement s'équilibre cette année à 9 893 693 euros dont 8 217 025 euros de dépenses d'équipement (RAR compris pour 5 177 055 euros dont 4 053 068 euros pour le Casino).

## **A – LES RECETTES**

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie de ressources propres d'origine interne et externe :

En interne :

- L'excédent de fonctionnement de 2017 pour 990 158 euros
- Le virement de la section de fonctionnement en 2018 pour 136 630 euros
- Les dotations aux amortissements pour 737 000 euros et les opérations patrimoniales pour 73 000 euros.

En externe :

- Le FCTVA pour 320 300 euros
- La taxe d'aménagement pour 150 000 euros
- Le produit des amendes de police pour 30 000 euros
- Le remboursement du capital des emprunts des campings par le délégataire
- Le solde de l'opération TEPOS
- Le Fonds de concours de la CCM pour la réfection de la rue du Vieux Marché
  
- Les produits des cessions sont estimées à 2 100 000 euros (terrain allée de la Mailloueyre pour 1 063 000 euros, chemin des Pins pour 152 000 euros, quartier Jouane pour 35 000 euros, rue du Lycée pour 52 700 euros, 24 rue de Bayonne pour 336 000 euros, les Dunes du Bourg pour 400 950 euros, rue de l'Abbaye pour 105 408 euros). Les ventes des derniers lots aux Lotissements du Raz et du Vieux Bourg sont également engagées.
  
- Un emprunt « d'équilibre » d'un montant de 1 359 700 euros pourrait être mobilisé en cas de besoin ce que nous n'envisageons pas.
  
- Des demandes de subventions (DETR pour 384 369 euros et DSIL pour 72 621 euros) sont en attente de réponse des services de la Préfecture. Ces recettes attendues n'ont pas été inscrites au BP 2018.

## **B – LES DEPENSES**

Cette année encore la municipalité prévoit un programme ambitieux d'investissement puisque les dépenses d'équipement à Mimizan vont représenter 749 euros par habitant contre 551 euros pour les villes de notre strate, et pour ne citer que les opérations les plus significatives :

- 1 520 000 euros pour les travaux d'aménagement de l'Esplanade de l'Océan
- 300 000 euros pour les rues du Vieux Marché et de la Douane
- 245 000 euros pour la 1<sup>ère</sup> tranche de l'aménagement du Centre-Bourg
- 71 500 euros pour des équipements en outillage et matériels pour les services
- 57 000 euros pour un camion de ramassage de déchets verts
- 31 000 euros pour le remplacement d'un demi-ponton à la halte-nautique
- 30 000 euros pour un self à l'école Bel Air
- 29 000 euros pour rénover les marches du Parnasse
- 27 400 euros d'équipements informatiques
- 23 650 euros de mobilier pour les différentes structures
- 20 000 euros pour des travaux d'accessibilité,
- 19 000 euros pour les allées du cimetière
- 16 000 euros pour la toiture de l'école de la plage
- 15 000 euros pour le ravalement des façades et les peintures au presbytère
- 14 000 euros pour des travaux dans l'impasse Brémontier
- 13 800 euros pour la mise en conformité du réseau pluvial au dojo
- 12 200 euros pour des cuves semi-enterrées rue de la Halle
- 10 000 euros pour réaménager le poste de secours du Courant
- 8 000 euros pour le ravalement de la façade de l'école du Bourg côté Poste.

- 5 000 euros pour des portes à changer au club de rugby

Parmi les autres dépenses d'équipement, il faut ajouter :

- **les immobilisations incorporelles pour 196 720 euros** : logiciels pour 46 900 euros, frais d'études pour 143 800 euros dont 65 000 pour le Parc d'Hiver
- **les subventions d'équipement** versées au SYDEC : 75 000 euros en vue de poursuivre l'action débutée en 2013 de rénovation du parc d'éclairage public, 190 000 euros pour l'esplanade de l'Océan, 43 000 pour le Centre-Bourg et 15 000 pour les rues de la Plage Nord.

Toujours parmi les dépenses d'Investissement, **il est prévu 1 061 800 euros pour le remboursement du capital des emprunts**, 213 900 euros pour les emprunts repris par la ville du budget des Campings (cette dépense nous est remboursée chaque année par le Délégué) et 85 700 euros pour le remboursement à l'EPFL sur les acquisitions de la maison Soulan et du mini-golf).

### Quelques précisions essentielles sur l'endettement

Concernant l'endettement, il est intéressant de constater que malgré les 2 emprunts mobilisés en 2017 (5 millions dont 4 pour le Casino), le ratio de l'encours de la dette s'élève cette année à 1 173 euros par habitant tandis que la moyenne nationale de la strate est de 1 040 euros par habitant.

On peut rappeler que si les banques nous prêtent, c'est que nous sommes solvables.

Pour information, au 31/12/2018, plusieurs prêts « Caisse d'Épargne » viennent à échéance pour un montant total d'annuités de 153.401,85 euros. Fin 2020, d'autres prêts seront remboursés totalement et le montant de remboursement échu sera de 193.864,72 euros.

L'annuité de la dette en capital baissera alors de manière significative.

Voici pour le budget. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Corbeaux :

« J'étais absent lors du dernier débat, j'ai donc lu tous les compte-rendus qui ont été rédigés sur la question et j'ai également lu les dossiers du conseil qui me sont parvenus vendredi dernier. Pour bien comprendre la situation je me suis fait un état des lieux simplifié. Il en ressort ceci : une épargne nette négative, des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes, des charges de personnel à 60%, une capacité de désendettement qui était en 2017 à 16.3 ans et qui passe à environ 26 ans en 2019. Un encours de dette qui progresse de 57 % en deux ans et pour couronner le tout des dotations d'état en diminution et des rentrées fiscales qui seront un peu en point d'interrogation puisque ces rentrées fiscales dépendent des personnes qui vont venir acheter à Mimizan. Face à cet état des lieux l'optimisme et l'incertitude avec lesquels vous présentez le budget 2018 est assez exceptionnel.

J'y aurais mis un peu plus de réserve, un peu plus de prudence et un peu plus de tiédeur dans les envolées immobilières. Vous mettez en exergue une dynamique basée sur la vente du foncier or cela n'a pas été très fructueux en 2017, en 2016 cela n'avait été guère mieux. Vous avancez pour cela les démêlés juridiques que vous avez subis en 2017 pour excuser les répercussions corrosives sur le budget 2018. Je fais sur ce sujet une petite parenthèse, il appartient à chacun de faire son mea culpa car si les dossiers avaient été mieux construits, nous aurions eu certainement moins de tracasseries mais la justice a tranché.

Le montant des charges de personnel et des charges courantes atteint pour moi des seuils qui sont inacceptables même si Monsieur le rapporteur veut nous rassurer en nous certifiant que le montant des 11 millions 570 000 euros est maîtrisé et que nous n'irons pas au-delà. J'imagine que nous dépasserons forcément ce seuil puisque chaque année le point d'indice augmente et l'ancienneté fait que les agents sont plus payés. Déjà aujourd'hui nous dépassons de 100 000 euros ce seuil plafond qui est largement préconisé par les cabinets d'experts.

En ce qui concerne l'encours de dette, vous convenez de sa dégradation mais là encore vous éludez votre responsabilité sur les aléas juridiques du dossier du casino qui est la cause principale de la décadence de la dette. Dans le budget 2018, vous prévoyez que cet éventuel futur casino couvrira les dettes d'emprunt à hauteur de 253 000 euros par an et là-dessus vous vous êtes basés sur des chiffres d'il y a dix ans. Or il y a dix ans la crise financière n'avait pas eu lieu, il n'y avait pas le boom des casinos en ligne et il n'y aura peut-être pas l'éventuelle future crise financière prévue pour demain.

Ce qui me navre le plus dans cette stratégie financière pour 2018 et les années suivantes, et là encore je me réfère à ce qui est écrit, vous n'excluez ni une baisse des services publics ni une augmentation de vos bases fiscales pour pallier un manque que je pense vous avez créé.

Pour conclure et pour être bref, je pense que votre analyse de la situation est irréaliste et que votre stratégie financière va tirer Mimizan vers le bas. Je vais réitérer mes propos de 2017 : à mon avis vous avez privilégié les bétonniers, les investissements touristiques au détriment de l'aménagement des espaces de vie du quotidien et du service public. C'est pour cette raison que je voterai contre le budget 2018. »

Monsieur Bourdenx :

« Merci pour votre intervention. Je vais essayer de ne rien oublier dans mes réponses. Nous avons bien compris votre position, que vous êtes navré et donc que vous ne voterez pas le budget. Je vous encouragerais tout d'abord à vous investir un petit peu plus dans la vie des commissions, c'est là que l'on apprend le plus de choses. Je vais donc répéter ce que j'ai déjà dit en commission et également au dernier conseil sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Avant cela je vais vous rappeler qu'il y a dix ans nous étions en 2008 et que nous étions déjà dans la crise financière. »

Monsieur Corbeaux :

« Nous en étions au début. »

Monsieur Bourdenx :

« La crise avait débuté trois mois avant je vous l'accorde.

Concernant les recours, nous avons gagné certains procès monsieur Corbeaux donc quand on gagne un procès c'est le temps que l'on a perdu à le gagner qui nous pose des problèmes.

Enfin il est bon de rappeler que l'épargne nette est une chose, vous savez la lire, nous ne la remettons pas en question, elle est officielle, nous l'avons votée mais la dynamique en est une autre en ce qui concerne les collectivités. Ceci je l'ai déjà dit mais vous étiez absent. Il faut regarder la dynamique d'une collectivité avec ses investissements et de quoi sont constitués ses investissements au niveau des ressources propres. Je l'ai déjà dit également, nous avons deux supports dans nos ressources : le FCTVA que j'ai évoqué dans mon exposé et les ressources de nos cessions. C'est notre choix politique et financier. C'est cette dynamique qu'il faut observer, cela ne concerne pas que notre commune ; c'est lorsqu'une ville n'investit plus qu'il faut se poser les vraies questions. J'ai tout-à-l'heure indiqué que nous étions emprunteurs de fait donc solvables puisque les banques nous ont suivis même si nous ne l'avions pas prévu. Ceci monsieur Corbeaux est un signe de bonne santé.

Pour les dépenses de fonctionnement, la somme des trois chapitres (11,12 et 65) c'est-à-dire les charges à caractère général, le personnel et les charges courantes doit être d'avis d'expert, expert que l'on consulte de manière obligatoire, pour notre bonne gestion à environ 11.5 millions d'euros. Aujourd'hui pour rappel en 2018 nous sommes à 11.9 millions d'euros. Cela fait donc 4% soit 400 000 euros. Il n'y a pas catastrophe non plus monsieur Corbeaux.

Concernant la dette je laisse la parole à monsieur Videau qui a des éléments plus précis que les miens. »

Monsieur Videau :

« Sur la dette tout a été dit. Nous avons publié dans le journal local un article didactique sur le sujet où l'on explique que l'encours de la dette a explosé mais nous n'avons pas pu faire autrement. Il fallait bien payer le bâtiment du casino, sans cela les recours que nous aurions pu subir nous auraient coûté encore plus cher. L'annuité de la dette est en effet de 253 639 euros mais nous allons bientôt avoir 193 864 euros d'emprunts qui vont se rembourser ; le différentiel n'est que de 60 000 euros.

Nous sommes d'accord que cela gêne notre capacité future d'emprunt, que les marges de manœuvre sont étriquées mais nous avons d'autres solutions : il y a un casino donc certainement des rentrées de trésorerie, le produit des jeux ainsi que la location du bâtiment puis pourquoi pas l'achat par un investisseur ce qui génèrera des liquidités à un moment donné. Ce n'est pas un problème sur du long terme car nous avons des solutions.

Et nous avons également au final une latitude, c'est celle d'augmenter la base de l'imposition, chose que nous avons toujours refusé jusqu'à maintenant. Cela reste une marge de manœuvre. La municipalité est loin d'être en danger financièrement. »

Monsieur le Maire :

« Je vais conclure. Merci monsieur Bourdenx pour cette présentation précise du budget 2018.

J'aimerais insister une nouvelle fois, comme je l'ai fait pour le Débat d'Orientation Budgétaire, sur le fait que nous maîtrisons la situation financière même si elle s'est dégradée, les ratios parlent d'eux-mêmes.

Nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement depuis quelques années et nous poursuivons nos efforts en ce sens en 2018 en recherchant de nouvelles pistes d'économie.

Nous maîtrisons notre endettement qui s'est effectivement accru avec des prêts qui viendront cette année et l'an prochain à échéance comme cela a été dit et cela allègera considérablement le montant de notre annuité.

J'ajoute que si la commune ne disposait pas d'une capacité suffisante de remboursement, les banques ne nous auraient pas suivis pour nous prêter 4 millions d'euros. On ne prête pas à des gens qui n'ont pas les moyens de rembourser.

Ce que nous ne maîtrisons pas ce sont les baisses successives de la Dotation Globale de Fonctionnement et les augmentations du FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Il y a dix ans il n'y avait ni DGF ni FPIC ; nous avons 1 million 500 000 euros de plus par an de ressources.

La situation s'est dégradée malgré toutes les maîtrises de fonctionnement que l'on a pu mettre en œuvre. Ce qui nous importe est d'avoir une dynamique d'investissement, comme l'a dit monsieur Bourdenx, pour que notre commune puisse se développer.

Au vu du rétrécissement de nos marges, nous aurons à trouver de nouveaux leviers pour continuer le développement de Mimizan et pouvoir financer les investissements. Nous en sommes conscients ; ce que nous avons prouvé jusqu'à maintenant nous pouvons le prouver pour la suite.

Nous sommes confiants dans notre capacité à relever ce défi de rétrécissement des marges et à améliorer notre capacité financière pour continuer notre politique d'investissements.

Je suis serein, l'équipe l'est également je pense. Nous faisons un constat totalement objectif de la situation. Nous avons les moyens, nous savons faire et actionner les leviers pour continuer à développer notre ville et assurer l'avenir de Mimizan. »

<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
BUDGET PRINCIPAL M14	23 210 143	23 210 143
Section Investissement	9 893 693	9 893 693
Section Fonctionnement	13 316 450	13 316 450

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)      ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

#### **Budget principal**

**A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal accepte par 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Corbeaux) et 2 ABSTENTIONS (Mmes Dupouy-Alamo et Pompidou) la proposition du rapporteur.**

Monsieur Bourdenx :

« Le budget annexe est une pure lecture de chiffres. Y a-t-il des questions ?

Nous avons déjà partagé les documents mais nous pouvons de nouveau en discuter si nécessaire avant de passer au vote. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire fait passer au vote le Conseil Municipal qui délibère comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT	542 827	577 512
VIEUX BOURG	241 511	241 511
Section Investissement	301 316	336 001
Section Fonctionnement		

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)    ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE	203 643	203 643
	41 080	41 080
Section Investissement	162 563	162 563
Section Fonctionnement		

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)    ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE PARNASSE	416 300	416 300
Section Investissement	0	0
Section Fonctionnement	416 300	416 300

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)    ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS	2 770 780	3 744 511
	942 100	1 659 876
Section Investissement	1 828 680	2 084 635
Section Fonctionnement		

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)    ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PYRAMIDE II	72 711	72 711
Section Investissement	0	0
Section Fonctionnement	72 711	72 711

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)      ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ	547 683	547 683
Section Investissement	170 000	170 000
Section Fonctionnement	377 683	377 683

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)      ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES OISEAUX	693 077	746 486
Section Investissement	280 486	280 486
Section Fonctionnement	412 591	466 000

**Vote : POUR = 19      CONTRE = 1 (M Corbeaux)      ABSTENTIONS : 2 (Mme Dupouy-Alamo et Mme Pompidou)**

#### 14 - Vote des taux d'imposition 2018

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes Dupouy-Alamo et Pompidou)

Le rapporteur expose :

« Vu l'**Etat 1259 COM** de notification des bases d'imposition 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Il vous est proposé de bien vouloir décider de maintenir pour 2018 les mêmes taux.

TAXES	BASES 2018	TAUX 2018	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	16 903 000	15,28%	2 582 778
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14 705 000	17,52%	2 576 316
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	277 500	54,70%	151 793
<b>TOTAL</b>			<b>5 310 887</b>

La base prévisionnelle de taxe d'habitation a augmenté de 10.26 % : augmentation supérieure à l'application du coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances de l'année, soit 1.012 pour 2018.

Ceci s'explique par la mise en place de la taxe d'habitation relative aux logements vacants par délibération en date du 28/09/2017.

Les bases de cette taxe indiquées pour information dans le cadre n°4 de l'Etat 1259 (1 120 767) sont déjà comprises dans les bases prévisionnelles de taxe d'habitation indiquées colonne 3 (voir annexe). Cependant, elles doivent être considérées comme indicatives pour les communes qui l'instaurent pour la première fois en 2018 car elles sont estimées à partir du fichier des logements vacants de l'année précédente et ne tiennent pas compte des mises à jour effectuées au cours de l'année 2018, susceptibles d'exclure certains logements vacants de l'imposition à la taxe d'habitation. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes Dupouy-Alamo et Pompidou) la proposition du rapporteur.**

#### 15 – Vote des durées d'amortissements des matériels acquis en 2017

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS ((Mmes Dupouy-Alamo et Pompidou)

Le rapporteur expose :

« Toujours au même chapitre c'est le vote de la durée des amortissements des matériels acquis en 2017. La liste est longue, elle se trouve dans les documents que vous avez reçus. Y a-t-il des remarques ? »

Monsieur le Maire :

« Pas de remarques, nous passons donc au vote. »

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes Dupouy-Alamo et Pompidou) la proposition du rapporteur.**

## 16 - Modification APCP

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Corbeaux)

Le rapporteur expose :

« Merci pour ce qui concerne le budget, il s'agit ici d'un autre chapitre, financier tout de même, des autorisations de programmes comme chaque année : »

### - Aménagement des rues de la plage Nord

Suite à l'attribution des marchés de travaux, aux devis du SYDEC en matière d'Eclairage Public et à l'avenant portant sur la maîtrise d'oeuvre, le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement des Rues de la Plage Nord s'élève à : 1 176 500 €.

En outre, la répartition des crédits de paiement entre 2017 et 2018 étant modifiée, il convient de réviser l'autorisation de programme ainsi :

	Montant TTC	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
		2017	2018	2019	Nature	Montant
Chapitre 204	220 000		32 000	188 000	F.C.T.V.A.	156 904
Chapitre 23	956 500	205 179	300 000	451 321	Autofinancement Et/ou emprunt	1 019 596
	1 176 500	205 179	332 000	639 321		

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Corbeaux) la proposition du rapporteur.**

## - Aménagement du Centre bourg

« Suite à l'attribution des marchés de travaux et aux devis du SYDEC en matière d'Eclairage Public, le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement du Centre Bourg s'élève à : 1 414 090 €.

En outre, la répartition des crédits de paiement entre 2017 et 2018 étant modifiée, il convient de réviser l'autorisation de programme ainsi : »

	Montant TTC	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
		2017	2018	2019	Nature	Montant
Chapitre 20	76 980	45 056	20 000	11 924	F.C.T.V.A.	201 784
Chapitre 204	112 000		50 000	62 000		
Chapitre 21	72 000		72 000			
Chapitre 23	1 153 110		245 000	908 110	Autofinancement Et/ou emprunt	1 212 306
	1 414 090	45 056	387 000	982 034		

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Corbeaux) la proposition du rapporteur.**

### 17 - Subventions aux associations 2018

Rapporteur : Stéphanie CASTAING-JAMET

Questions et/ou observations : Daniel CORBEAUX, Gaëtan VIDEAU

Vote : 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Corbeaux)

Le rapporteur expose :

« Cette année encore, la municipalité de Mimizan affirme sa volonté de ne pas augmenter les impôts locaux.

Par conséquent les élus et services ont projeté de faire des restrictions budgétaires sur la majorité des dépenses prévues pour 2018 et également cette année sur l'enveloppe des subventions.

Ainsi, le budget des subventions aux associations pour l'année 2018 qu'il est proposé de voter lors du conseil municipal est de 141 500€.

Les demandes de subventions ont été étudiées selon les mêmes critères que précédemment, avec un accent plus particulier sur l'étude des dossiers des associations qui ont accompagné les projets municipaux en 2017 :

- Nombre d'adhérents (proportion jeune et seniors selon l'activité)
- Dynamisme – projets, impact sur la commune, notamment par l'accompagnement de projets municipaux
- Bilan financier et gestion
- Mise à disposition ou non de locaux et d'aides indirectes
- Nouveaux projets

En ce qui concerne les dossiers de demandes de subventions, toutes les attributions de subventions ne seront pas votées lors de ce conseil municipal. Certains dossiers doivent être étudiés ultérieurement et sont en attente de réponses.

Je tiens à rajouter que nous nous sommes rapprochés de la Communauté de Communes et ce afin d'harmoniser les subventions, savoir qui attribue à quelle association et pourquoi... car certaines associations sollicitent à la fois la Commune et la Communauté de Communes. C'est une des raisons pour lesquelles certains dossiers ne sont pas encore finalisés.

Il vous est demandé de délibérer afin d'attribuer les subventions pour l'année 2018. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Corbeaux :

« Pour moi ces associations sont le sel de la collectivité. Ce sont elles qui fédèrent les mimizannais, jeunes et moins jeunes autour d'une vie commune, qui font que nos enfants s'épanouissent dans des activités culturelles et sportives. Je suis navré que vous fassiez peser sur le tissu associatif des erreurs de perspectives financières, pour moi c'est un mauvais choix que de faire peser une baisse financière sur le milieu associatif. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de baisse. »

Monsieur corbeaux :

« Vous faites des restrictions. Par exemple le Comité des Fêtes qui bascule de 39 000 euros à 20 000 euros. »

Monsieur le Maire :

« Non. Nous allons vous expliquer. »

Madame Castaing-jamet :

« En fait, ils ont besoin tout de suite de cette somme-là mais le reste leur sera attribué plus tard. Nous attendons des informations complémentaires. Cette association en est informée, nous avons évoqué ce sujet en commission. La totalité de la subvention n'est pas attribuée dès le début de l'année, dès le vote. Je ne vais pas refaire la commission mais cela a déjà été dit, nous attendons des informations pour de nombreux dossiers. Les associations auront les sommes demandées, leur dossier a été étudié, le programme est établi. L'association du Comité des Fêtes est une association avec un bon équilibre des dépenses et des recettes, elle recevra sa subvention comme prévu. »

Monsieur Corbeaux :

« Merci pour ces explications. J'avais mal lu les dossiers. »

Monsieur Videau :

« Je veux juste préciser que l'on ne vote pas 141 500 euros ce soir, nous votons 96 850 euros, c'est bien ça ? »

Madame Castaing-Jamet :

« Nous votons l'enveloppe globale. Nous ne votons pas dans le détail à savoir quelle association reçoit combien. »

Monsieur Corbeaux :

« C'est pour cela qu'à la lecture des documents on a l'impression qu'il y a des baisses. »

Madame Castaing-Jamet :

« Non. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour ces explications qui étaient semble t-il nécessaires. »

**A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal accepte par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Corbeaux) la proposition du rapporteur.**

## 18- PARNASSE – programmation culturelle 2018 – demande de subvention

Rapporteur : Stéphanie CASTAING-JAMET

Questions et/ou observations : Daniel Corbeaux

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Projet de délibération sur les demandes de subventions (à la région, au département et à la Communauté de Communes) du Théâtre le Parnasse pour la saison culturelle 2018.

Le programme et les tarifs de la saison culturelle de janvier à juin 2018 ont été approuvés au Conseil municipal du 22 juin 2017. Il s'agit maintenant d'approuver les demandes de subvention pour l'année civile 2018.

Le programme de l'automne 2018 n'est pas encore déterminé mais respectera le budget proposé.

Sachant qu'il a été bouclé en commission cette semaine, nous n'en n'avons donc pas tenu compte. »

### BUDGET PREVISIONNEL

<b>CHARGES TTC</b>	Montant	<b>PRODUITS TTC</b>	Montant
<b>Charges directes</b>		<b>Ventes</b>	
Cachets des artistes et locations techniques	47 000,00 €	Billetterie	23 540,00 €
Fournitures (eau, énergie)	11 300,00 €	Forfait mise à disposition technique et locations,	1 000,00 €
Petit équipement	2 250,00 €	Commissions	2 000,00 €
Défraiements artistes dont résidences	7 000,00 €	<b>Subventions</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Région Aquitaine et OARA	15 000,00 €
Maintenance et réparations	5 150,00 €	Département des Landes (scène départementale)	13 000,00 €
Prestations de services	10 000,00 €	Communauté de Communes (fond de concours)	3 500,00 €
<b>Autres services extérieurs</b>		Casino de Mimizan	11 000,00 €
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	6 600,00 €	Commune	217 900,00 €
Déplacements (dont bus scolaires)	3 000,00 €		
Frais administratifs	680,00 €		
Frais postaux et télécommunications	1 710,00 €		
Services bancaires, autres (mixage)	550,00 €		
<b>Impôts et taxes</b>			
droits d'auteurs	6 000,00 €		
<b>Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels	185 700,00 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>286 940,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>286 940,00 €</b>

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Corbeaux :

« Non je n'ai pas de questions. Mais je voudrais faire une parenthèse pour revenir sur le point précédent, il est demandé de délibérer pour attribuer des subventions pour l'année 2018. »

Madame Castaing-Jamet :

« Il s'agit de l'enveloppe globale. »

Monsieur Corbeaux :

« Il faut faire attention si d'autres associations arrivent. »

Madame Castaing-Jamet :

« Non ce sont des dossiers en attente et cela a été vu en commission. Y a-t-il des questions sur le point que nous sommes en train de traiter ? »

Monsieur le Maire :

« Pas d'observations, nous passons au vote. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur.**

### **19- Aide aux voyages scolaires – Modalités et critères d'attribution**

Rapporteur : Stéphanie CASTAING-JAMET

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Par délibération en date du 06 décembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de verser une « aide aux voyages scolaires » de 50 euros selon des critères qu'il vous est proposé de réviser conformément à la proposition de la commission « association » réunie le 22 mars 2017.

L'objectif poursuivi est d'accompagner les familles qui en ont le plus besoin.

En conséquence, afin de pouvoir prétendre à cette aide plafonnée à 50 euros, la demande devra tout d'abord répondre aux critères suivants :

- L'enfant doit être domicilié à Mimizan ;
- L'enfant doit être scolarisé dans un établissement général ou professionnel d'enseignement secondaire, public ou privé ;
- L'aide est versée uniquement aux familles ;
- L'aide versée ne peut être supérieure au montant payé par la famille et peut donc se voir diminuée en fonction du montant payé par les familles ;
- L'aide est versée une seule fois sur la scolarité de l'enfant ;
- L'aide est attribuée en fonction du quotient familial des familles :  
Quotient CAF/MSA < 1372 euros  
Les tranches de quotient familial sont fixées par la CAF et la MSA et peuvent être amenées à changer chaque année.

Ensuite, des documents administratifs devront être produits afin que la demande d'aide puisse être étudiée :

- Le justificatif de paiement du séjour ;
- Un RIB de la famille ;
- L'avis d'imposition du/ des parent(s) pour établir le quotient familial de l'année N-2 ou un justificatif de prestation familiale de la CAF ou de la MAS du mois de novembre N-1

Tout dossier incomplet entraînera un rejet de celui-ci et ne sera donc pas examiné.

Il vous est donc demandé :

D'APPROUVER les critères et conditions d'attribution énoncés ci-dessus dans le cadre de l'aide aux voyages scolaires. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **20- Création d'emplois saisonniers 2018**

---

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Questions et/ou observations : Néant

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Afin d'assurer la saison 2018 dans de bonnes conditions, comme chaque année nous sommes amenés à créer des emplois saisonniers. Ces propositions de créations de postes concernent les secteurs suivants :

- intendance pour 1 poste, secteur technique pour 22 postes (service environnement pour 2 postes, service technique municipal pour 20 postes)
- sécurité pour 42 postes (5 postes pour la Police Municipale et 37 postes pour la sécurité des plages)
- enfance, jeunesse et sport pour 10 postes (Centre de loisirs, Espace Jeunes, golf)

Il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois saisonniers pour 2018. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ la proposition du rapporteur.**

## **21 - Plan Communal de Sauvegarde – mise à jour - avenant n°3 à la convention d'adhésion**

---

Rapporteur : Guy CASSAGNE

Questions et/ou observations : Daniel Corbeaux

Vote : UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Notre commune s'est dotée au cours du dernier mandat, d'un plan communal de sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. L'objectif d'un plan de sauvegarde communal est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va en fait coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'Association des maires des Landes en partenariat avec le Centre de gestion des Landes nous propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Cette mise à jour passe par la signature d'un avenant n°3 à la convention d'adhésion « Plan Communal » proposé par le CDG, dont vous trouverez une copie annexée au rapport. La tarification arrêtée pour notre commune est de 1 500 €, conformément à l'article 8 – conditions financières de cet avenant.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour le plus rapidement possible notre PCS et de prendre en compte les évolutions réglementaires, je vous propose d'accepter la signature de cet avenant n°3 et de prendre en charge les frais inhérents à cet avenant.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé à notre assemblée :

- De m'autoriser à signer l'avenant n°3 à la convention d'adhésion PCS avec le Centre de gestion pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde et du document d'information communal sur les risques majeurs.
- D'intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Corbeaux :

« Juste une question pour mon information personnelle. Le Plan Communal de Sauvegarde n'est plus dans les locaux de la mairie, se trouve t-il au Centre de Gestion des Landes ? »

Monsieur Cassagne :

« Non. Il est disponible en mairie. »

Monsieur Corbeaux :

« En sommes-nous les rédacteurs et les maitres d'œuvre ? »

Monsieur Cassagne :

« Oui et le but du vote de ce soir est de mettre à jour le PCS avec l'aide du CDG. Ce plan est propre à chaque commune. »

**A l'issue de ce débat, Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur.**

La séance est levée à 19h16.